

Bureau du 14 septembre 2017
Délibération « Accord de principe sur deux avenants à la convention LEADER »
Annexe 1

Communes se retirant du GAL Bourgogne Nivernaise pour rejoindre le GAL Morvan

Amazy	Asnois	Dirol
Flez-Cuzy	La Maison Dieu	Lys
Metz le Comte	Moissy Moulinot	Monceaux le Comte
Neuffontaines	Nuars	Ruages
Saint Aubin des Chaumes	Saint Didier	Saint Germain des Bois
Saizy	Talon	Tannay
Teigny	Vignol	

Communes se retirant du GAL Nevers Sud Nivernais pour intégrer le GAL Bourgogne Nivernaise

Guérigny	Poiseux	Saint Aubin les Forges
Saint Martin d'Heuille	Urzy	

Bureau du 14 septembre 2017

**Délibération « Accord de principe sur deux avenant à la convention LEADER »
Annexe 2**

Fiche 3 : Développer les formes innovantes d'emploi

3) Le soutien au développement du télétravail

→ Ajout des intercommunalités comme porteur de projet possible

Fiche 4 : Créer l'environnement d'accueil et d'accompagnement au service des initiatives, des porteurs de projets, des entreprises et des nouveaux arrivants

3) L'ingénierie d'animation infra-Pays dédiée à l'accueil et à l'accompagnement des porteurs de projets

→ Ajout de la possibilité de mener des études visant à mettre en place des offres nouvelles de soutien au développement économique, notamment la création d'entreprises

4) Mise en place d'un portail à destination des nouveaux arrivants, des entreprises, des porteurs de projet, des habitants

→ Ajout des intercommunalités comme porteur de projet possible

Fiche 7 : Prendre appui sur l'engagement des habitants-acteurs pour promouvoir l'offre du territoire

2) Les actions telles que les publications, les évènements, les outils de communication et de promotion valorisant les productions, les savoir-faire, les métiers, le patrimoine du territoire

→ Ajout des organisations Professionnelles Agricoles et Viticoles comme porteur de projet possible

5) L'essaimage d'évènements culturels existants du Pays, en prolongement de leur épicerie

→ Ajout d'un type de dépense finançable : les frais d'organisation d'évènements :
les frais de location de salles et de matériels, les frais de déplacement (au réel ou au forfait),
les frais d'hébergement (au réel ou au forfait), les frais de restauration (au réel ou au forfait).